

DECISION D'ATTRIBUTION N° 05/DA/FEICOM/DG DU 18 JUN 2025

Pour la fourniture et l'installation d'un disjoncteur de charge pour un groupe électrogène à la direction générale.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

25/N° 05/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSSS-

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Demande de Cotation N°002/DC/FEICOM/CIPM/2025 du 24 avril 2025 pour la fourniture et l'installation d'un disjoncteur de charge pour un groupe électrogène à la direction générale.

D E C I D E:

Article 1^{er} : la société ODOU SARL, TEL 653 85 32 53, est déclarée adjudicataire à la Demande de Cotation N°002/DC/FEICOM/CIPM/2025 du 24 avril 2025 pour la fourniture et l'installation d'un disjoncteur de charge pour un groupe électrogène à la direction générale, pour un montant de **Quatorze millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent (14 882 400) francs CFA TTC** et un délai d'exécution de **trois (03) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

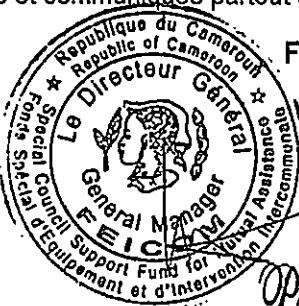
Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

18 JUN 2025

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE